

lorsqu'un mur sépare deux pièces à cheminées, cela fait deux tuyaux par étage, et 12 tuyaux, et parfois 14 ou 16, au sommet du mur. Souvent, on n'en a pas la place, et dans les derniers étages il faut les adosser.

Cette nécessité des tuyaux de cheminée restreint donc la faculté de disposer des portes dans les murs (fig. 629). Il serait par exemple très imprudent de supposer des portes de chaque côté de la cheminée dans un mur à deux cheminées adossées; en tous cas, si cette disposition est possible aux étages inférieurs, il faut nécessairement y renoncer dès que le nombre des tuyaux devient important : ce n'est que par un tracé de leurs passages qu'on peut en juger avec certitude.

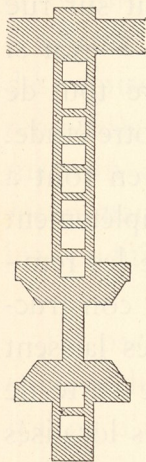


Fig. 629.
Mur avec tuyaux
de cheminées.

Je vous rappelle enfin ce que j'ai déjà indiqué, que les cheminées doivent être établies dans des murs qui ne portent pas les planchers; dans les étages supérieurs surtout, le mur à cheminées est tellement criblé qu'on n'y trouverait plus la place d'une portée et d'un scellement; et d'ailleurs cette construction vide est sans force pour résister au poids des planchers. — C'est encore une erreur fréquente de disposer les cheminées contre des murs de façade, avec tuyaux incorporés dans ces murs. Cette section du haut en bas d'un mur de façade est déplorable pour la construction; le moindre tassement, le moindre feu de cheminée deviennent ainsi de grands sinistres; d'autre part, ces tuyaux sont exposés au refroidissement, et un tuyau de cheminée froid tire mal; enfin si ces cheminées augmentent de nombre à chaque étage, votre mur n'existe plus. Si donc la disposition exige impérieusement cette place pour les cheminées, faites du moins des tuyaux adossés.